



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Oraux du CAPES externe et épidémies à La Réunion

Question écrite n° 39439

Texte de la question

Mme Karine Lebon alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des candidats au CAPES originaires de La Réunion qui se voient contraints de passer les épreuves orales dans l'Hexagone en pleine crise sanitaire. En effet, La Réunion enregistre actuellement le plus haut taux d'incidence jamais atteint depuis le début de l'épidémie (156 / 100 000 habitants) au point que la 3ème étape du plan de désescalade ne pourra pas être enclenchée. Cette évolution n'est évidemment pas sans conséquence sur les déplacements hors de l'île, singulièrement pour les candidats admissibles au concours externe de professeur. Mais alors qu'ils se retrouvent confrontés à une série d'obstacles, aucune mesure particulière n'a été envisagée jusqu'ici pour leur permettre de terminer leurs concours dans des conditions normales. À la question de Mme la députée au Gouvernement le 13 janvier 2021 sur la souffrance des étudiants réunionnais en cette période de crise et sur cette épidémie « qui exacerbe les difficultés structurelles en même temps qu'elle souligne les inégalités de l'enseignement supérieur en France », la ministre de l'enseignement supérieur avait répondu avec force que « le Gouvernement est du côté de notre jeunesse ». Pourtant, la situation de ceux qui vont devoir passer les oraux du CAPES externe dans l'Hexagone dans un contexte sanitaire qui s'aggrave dans cette région géographique ne semble pas trouver écho auprès de ce même Gouvernement. Les candidats de La Réunion ne comprennent pas qu'ils soient obligés de se rendre en France continentale pour passer les épreuves orales alors qu'elles pourraient se dérouler en visioconférence. Les désagréments provoqués par cette décision ne sont pourtant pas négligeables puisque ces candidats sont contraints d'effectuer une semaine à leurs frais, de présenter un test PCR négatif à l'examen et de rembourser le billet d'avion si le test est positif. En outre, concilier les motifs impérieux et le respect de la semaine tourne au casse-tête quand cela n'est pas tout simplement impossible. Les candidats admissibles doivent attendre de recevoir leur convocation pour justifier du motif impérieux de leur voyage. Mais ce sésame ne leur parvient pas toujours suffisamment tôt pour pouvoir ensuite respecter la semaine. Les exemples sont éloquentes et méritent d'être rapportés. Ainsi ces jeunes candidats admissibles qui recevront leur convocation le 7 juin 2021 et dont l'oral aura lieu moins de sept jours plus tard. Pour eux, l'alternative est redoutable : non-respect de la semaine ou non présentation à l'oral. Les dates des épreuves sont désormais connues et devant le silence du ministre de l'éducation nationale suite aux nombreuses interpellations des étudiants eux-mêmes et de plusieurs élus de la Réunion, certains candidats admissibles ont déjà renoncé aux oraux. Risques de contamination accrus, frais de séjour plus importants, difficultés calendaires : rarement des candidats auront eu à concourir dans des conditions aussi défavorables. Devant cette rupture d'égalité manifeste avec les candidats résidant dans l'Hexagone, devant cette perte de chance de réussir à un concours qui a demandé des années d'efforts, devant cette injustice, Mme la députée, les candidats aux Capes et les élus de La Réunion attendent du Gouvernement une réponse qui donne du sens à son engagement auprès des jeunes Réunionnais. Tous attendent une décision gouvernementale qui mettra fin à cette distorsion d'égalité qu'ils subissent avec plus d'intensité en ces temps de covid-19 et de dengue. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39439

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4648

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)